



*Date de dépôt : 12 août 2024*

## **Rapport**

**de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de Guy Mettan, Marc Falquet, Stéphane Florey, André Pfeffer, Jacques Jeannerat, Francisco Taboada, Michael Andersen, Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Lionel Dugerdil, Daniel Noël, Christo Ivanov, Charles Poncet, Patrick Lussi, Yves Nidegger, Virna Conti pour une Ecole hôtelière 100% genevoise**

*Rapport de majorité de Djawed Sangdel (page 3)*

*Rapport de minorité de Virna Conti (page 21)*

## **Proposition de motion**

**(2981-A)**

### **pour une Ecole hôtelière 100% genevoise**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que l'actuelle Ecole hôtelière de Genève (EHG), propriété de GastroSuisse, dépend d'une direction de fait basée à Zurich ;
- que cette dépendance la rend de moins en moins compétitive et de moins en moins en adéquation avec les besoins de formation hôtelière propres au canton ;
- que le niveau de l'école a passablement baissé depuis le départ de l'ancien directeur ;
- que le recrutement de nouveaux élèves est lui-même en baisse ;
- que de nombreux cadres ont quitté l'établissement et que de nombreux alumni s'inquiètent de l'évolution de l'EHG ;
- qu'un contrat de prestations lie l'OFPC à l'EHG,

invite le Conseil d'Etat

à étudier rapidement toutes les modalités pour que l'EHG puisse s'intégrer pleinement dans le paysage genevois de la formation professionnelle et que les moyens financiers alloués par le canton restent bien au service du canton de Genève et de son système de formation professionnelle.

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Djawed Sangdel

La **commission de l'enseignement supérieur** s'est réunie à trois reprises sous les présidences de M. Alexandre de Senarclens, le 14 mars 2024, et M<sup>me</sup> Sophie Demaurex, le 16 mai et le 6 juin 2024, pour traiter la proposition de motion 2981 pour une Ecole hôtelière 100% genevoise.

Les procès-verbaux ont été rédigés, le 14 mars 2024, par M<sup>me</sup> Lara Tomacelli, le 16 mai 2024, par M<sup>me</sup> Carla Hunyadi et, le 6 juin 2024, par M. Vincent Dey. Le rapporteur tient à les remercier chaleureusement de leur travail de qualité.

Ont également participé aux travaux de la commission :

- M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC, DIP ;
- M. Casimir Platzer, président de GastroSuisse et représentant de l'EHG.

Le rapporteur exprime sa gratitude pour leurs précieuses contributions aux travaux de la commission.

### Résumé de rapport

La motion M 2981, présentée par M. Guy Mettan, visait à garantir une gestion 100% genevoise de l'Ecole hôtelière de Genève (EHG). M. Mettan a exprimé des préoccupations concernant la gestion et la situation actuelle de l'école, autrefois gérée par GastroSuisse à Genève, mais dont la gestion a ensuite été transférée à Zurich. La motion proposait notamment que l'EHG soit rachetée par une fondation genevoise pour assurer une meilleure implication locale.

Au cours des différentes séances de la commission, plusieurs auditions ont eu lieu, y compris celle de M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC, et celle de M. Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Les discussions ont révélé que la situation de l'EHG, bien que marquée par des défis, s'était améliorée sous la nouvelle direction. M. Miserez a expliqué que l'école, bien que privée, est surveillée par l'Etat via un contrat de prestations de 800 000 francs par an, et que les indicateurs de performance étaient positifs. M. Platzer a contesté certaines assertions de la motion, notamment l'idée que l'EHG serait devenue une simple filiale de Zurich, affirmant que l'école est toujours gérée avec les mêmes objectifs et qu'il n'est pas prévu de la vendre.

Les discussions ont montré des divergences entre les groupes politiques. Certains commissaires ont soutenu la motion, invoquant la nécessité de protéger l'ancrage local de l'école, tandis que d'autres l'ont rejetée, considérant qu'elle ne reflétait pas la réalité actuelle et que les problèmes soulevés relevaient davantage de considérations personnelles que de problèmes structurels.

### **La commission a rejeté la motion M 2981 pour plusieurs raisons :**

- **Absence de problèmes structurels avérés :** Les commissaires ont estimé que les problèmes évoqués relevaient de contrariétés interpersonnelles plutôt que de réels enjeux structurels. La motion ne proposait pas de solutions adaptées.
- **Bon fonctionnement de l'école :** M. Gilles Miserez, directeur de l'OFPC, a confirmé que l'EHG respectait ses engagements avec des indicateurs de performance positifs. GastroSuisse a également signalé une reprise des inscriptions après la pandémie.
- **Inutilité d'un rachat :** La motion proposait un rachat de l'école, mais l'EHG n'était pas à vendre, et aucune fondation n'avait manifesté d'intérêt, rendant la proposition spéculative.
- **Gouvernance non problématique :** Aucune preuve de problèmes de gouvernance n'a été trouvée, et la Confédération a validé la conformité de l'école.
- **Inadéquation de la motion :** Les commissaires ont jugé la motion inefficace pour résoudre les enjeux potentiels, nécessitant une approche plus ciblée et factuelle.

Ces arguments ont conduit la commission à rejeter la motion, jugée inadaptée aux défis réels de l'EHG.

Le 6 juin 2024, la commission a finalement voté sur la motion. La majorité des membres de la commission (9 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention) a rejeté la motion, jugeant qu'elle ne répondait pas adéquatement aux problématiques soulevées.

### **Résumé de la séance 14 mars 2024**

Le 14 mars 2024, une séance a eu lieu pour discuter de la motion M 2981, présentée par son auteur M. Guy Mettan, visant à assurer que l'Ecole hôtelière de Genève (EHG) reste sous une gestion genevoise. M. Mettan a exprimé des préoccupations concernant les problèmes récents de gestion de l'EHG, notamment après que sa gestion a été déplacée de Genève à Zurich par

GastroSuisse. Il a suggéré que l'école pourrait être rachetée par une fondation genevoise pour assurer une gestion locale.

Lors de la discussion, il a été précisé que l'EHG, contrairement à l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), délivre des diplômes de niveau ES (école supérieure), et qu'un rachat n'a pas été explicitement demandé dans la motion, mais mentionné comme une possibilité dans l'exposé des motifs.

M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC, a expliqué que l'EHG est une école privée avec un contrat de prestations avec l'Etat, et qu'elle est actuellement en conformité avec les exigences fédérales, malgré une baisse des effectifs due à la crise du covid. Il a souligné que l'Etat ne peut pas intervenir directement dans la gouvernance de l'école, mais surveille la qualité de l'enseignement.

Des commissaires ont soulevé des questions sur l'accessibilité financière de l'école, l'alignement avec les accords de Bologne et l'éventuelle implication de l'Etat dans un rachat. Finalement, il a été décidé d'auditionner GastroSuisse et la directrice actuelle de l'EHG pour obtenir plus d'informations avant de prendre une décision sur la motion.

## **Séance du 14 mars 2024**

### **Présentation de la motion par M. Guy Mettan, auteur**

*En présence M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC, DIP*

M. Mettan explique que l'Ecole hôtelière de Genève (ci-après EHG) a beaucoup progressé au cours des dix dernières années. Elle fait partie des dix meilleures écoles mondiales. Toutefois, depuis quelques années, elle souffre de problèmes d'organisation, de fréquentation et de gestion. Auparavant, la gestion était essentiellement assurée par GastroSuisse, à Genève, et elle a ensuite été déplacée à Zurich. L'idée de cette motion est de s'assurer que cette école reste le plus proche de Genève, ce qui ne semble plus être la préoccupation première de GastroSuisse. L'une des solutions pour que cette gestion soit 100% genevoise est que l'EHG soit rachetée par une fondation genevoise. Ainsi, l'OFPC pourrait être plus impliqué dans la gestion de l'école. Il trouverait, d'ailleurs, intéressant que le département s'intéresse à nouveau à cette école, même si la motion devait ne pas aboutir.

Une commissaire (PLR) souhaite savoir comment l'EHG se situe par rapport à l'EHL. Elle se demande notamment ce qu'elle délivre comme diplôme. Aussi, elle se questionne sur ce que vaut le rachat d'une telle école.

M. Mettan répond qu'elle n'est pas pareil à l'EHL. L'EHL est plutôt spécialisée dans le management, tandis que l'EHG est une école spécialisée

qui n'est pas de niveau HES. Elle compte plus ou moins 300 élèves. Elle est plus petite que celle de Lausanne. De plus, une partie de la formation est consacrée à des stages sur le terrain dans des hôtels et restaurants. Les deux écoles sont complémentaires.

La même commissaire (PLR) demande quel diplôme l'EHL délivre.

M. Miserez explique que l'EHL est une haute école spécialisée qui délivre des bachelors et des masters. L'EHL est de niveau ES, il s'agit d'une formation supérieure qui est complémentaire. Il note qu'un accord permet notamment de rejoindre la Haute école de gestion (HEG) en deuxième année.

Le président demande si l'OFPC pourrait donner son avis sur la motion.

M. Miserez explique que l'EHL est une école privée qui délivre une formation supérieure reconnue par la Confédération. La direction de l'école a connu d'importants changements. La directrice qui a pris ses fonctions en 2020 avait pour mission de gérer les deux écoles hôtelières (celle de Genève et celle de Zurich). A partir de mars 2023, il a été décidé que la directrice ne gère plus que l'EHL. En termes de gouvernance, il estime important de rappeler que l'Etat a un contrat de prestations d'un montant d'environ 800 000 francs et comportant huit indicateurs.

Au sujet du risque de transferts de charges entre Zurich et Genève, la directrice a annoncé formellement qu'il n'y a eu aucun transfert. Il relève aussi que les chiffres 2021 et 2022 de l'EHL sont positifs, ce qui n'était pas le cas avant son arrivée. Il note aussi que l'OFPC exerce une surveillance sur la qualité des enseignements délivrés dans les écoles supérieures. Deux experts sont nommés par la Confédération pour ce faire. La dernière vérification date de 2022. Il précise que cette vérification mesure les qualifications, le cadre de l'école, l'ordre de formation et les exigences de base, mais la question de la gouvernance n'est pas abordée. L'école est privée, l'Etat n'intervient donc pas dans le périmètre de la gouvernance. Il indique que la Confédération a ainsi confirmé que le niveau de l'EHL était conforme aux exigences. Au sujet de l'effectif de l'école, il note que la crise du covid a eu un impact sur les métiers de la restauration et le nombre d'élèves est passé de 201, en 2018, à 180 actuellement. Il y a donc eu une réduction de 10%. Il note que des mesures ont été prises en collaboration avec l'OFPC, notamment en termes de communication. Enfin, il note également une volonté de dynamiser le cursus. Il pense qu'il s'agit d'une école qui a toute sa légitimité dans le paysage économique global genevois. La valeur cible d'étudiants genevois est atteinte puisqu'elle doit se chiffrer à 70 étudiants et qu'il y en a 79.

Un commissaire (Ve) souhaite savoir pourquoi une fondation de droit privé devrait racheter cette école. Il se demande si les frais de fonctionnement seront maintenus ou si le rachat changerait quelque chose.

M. Mettan répond que le coût du rachat est de l'ordre de 10 millions de francs. L'idée qui a motivé cette motion est la crise qu'a subie cette école qui est partiellement liée au covid, mais aussi à des problèmes de gestion. Il note que, pendant 2 ou 3 ans, GastroSuisse s'est désintéressée de l'EHG. Il y avait donc un sentiment important de la part des partenaires de l'école qu'elle était à la dérive. Il précise ne pas avoir évoqué le rachat dans les invites de la motion, mais dans l'exposé des motifs. Les frais de fonctionnement resteraient les mêmes qu'actuellement. Le contrat de prestations est maintenu et ne coûte pas plus cher à Genève. Il suggère à la commission d'auditionner la directrice actuelle afin de voir si la situation a évolué par rapport à la vision qu'il avait lorsque la motion a été déposée.

Le même commissaire (Ve) demande si l'Etat serait intéressé à racheter l'école.

M. Miserez pense qu'il faudrait déjà s'assurer que l'école soit à vendre.

Le même commissaire (Ve) demande si l'Etat le ferait, si tous les voyants étaient au vert.

M. Miserez pense qu'il s'agit d'un choix politique de privatiser ou d'étatiser. L'OFPC travaille déjà avec les deux options.

Un commissaire (PLR) évoque l'école hôtelière de Lyon. Il suppose qu'elle se rapproche de l'EHG.

M. Miserez indique que l'école hôtelière de Lyon doit sûrement être privée, mais n'est pas nécessairement de niveau ES.

M. Mettan souligne que sa motion ne vise pas du tout à l'étatisation de l'EHG. L'exposé des motifs propose seulement une solution qui permettrait que l'école puisse être gérée par une fondation privée genevoise. Le statut de l'école ne changerait pas.

Une commissaire (PLR) ne comprend pas comment la commission pourrait exercer une influence sur une fondation privée.

M. Mettan précise que les invites de la motion ne mentionnent pas le rachat. La motion a pour but de sauver une école qui allait mal. Si l'école va mieux désormais, il ne peut que s'en réjouir. Le rôle du politique est de préserver les institutions.

Une commissaire (Ve) souhaite comprendre à quoi correspond le niveau ES.

M. Miserez répond que l'EHG est une école supérieure, de niveau tertiaire B. Les formations supérieures ES sont accessibles après le CFC, tandis que pour rentrer dans une HES, il faut initialement avoir effectué une maturité professionnelle. Le diplôme ES est reconnu au niveau national. Il évoque d'ailleurs des discussions qui ont lieu au niveau national pour délivrer, à la place des diplômés ES, des « bachelors professionnels ». Toutefois, il souligne que ce n'est pour l'instant pas le cas. Les diplômés ES font l'objet d'une reconnaissance nationale alors que les HES font partie du traité de Bologne. Les HES s'appuient sur des crédits ECTS, il s'agit de formation de type tertiaire A.

La même commissaire (Ve) comprend qu'il faut déjà avoir un CFC pour entrer à l'EHG.

M. Miserez répond par l'affirmative. Il précise que le titulaire d'une maturité gymnasiale peut aussi y entrer, mais la durée de sa formation sera prolongée d'un an. Ainsi, la formation, qui dure initialement deux ans, durera trois ans pour le détenteur d'une maturité gymnasiale.

La même commissaire (Ve) comprend qu'à la sortie de l'EHG, les étudiants peuvent directement travailler.

M. Miserez répond par l'affirmative.

La même commissaire (Ve) ne comprend pas le rôle de la motion si c'est à la fondation privée de racheter l'école.

M. Mettan réitère qu'il n'a pas fait figurer le rachat dans les invites. La motion avait pour but que l'école puisse se maintenir et se rapprocher de Genève. Il souhaitait surtout préserver l'avenir de cette école. Dans l'exposé des motifs, il expose une des possibilités pour pérenniser cette école.

Un commissaire (LJS) comprend que la motion met en avant des problèmes de gestion. Il se demande si l'Etat ne peut pas exiger plus de rigueur sur la gestion plutôt que de prévoir un rachat.

M. Mettan pense que l'OFPC ne peut s'immiscer dans la gestion d'une école privée. En revanche, le politique a plus de latitude d'action.

Le même commissaire (LJS) demande à combien s'élève le contrat de prestations avec l'Etat.

M. Miserez indique qu'il s'élève à 800 000 francs. Il explique que l'Etat vérifie la rigueur au travers des deux moyens évoqués précédemment. L'Etat ne peut évaluer les questions managériales.

Une commissaire (MCG) demande quelles difficultés ont été soulevées par GastroSuisse. Elle se demande si l'EHG risque de fermer ou non.



M. Miserez pense que la commission devrait auditionner GastroSuisse pour répondre à ces questions.

Une commissaire (S) demande quelles autres écoles sont organisées sous la forme de fondations.

M. Miserez répond qu'il n'a pas d'exemple, mais relève que l'école d'horlogerie a bénéficié du soutien de la Fondation Wilsdorf.

Un commissaire (LC) ajoute qu'il y a aussi la HEAD.

Une commissaire (S) indique être, sur le principe, favorable à avoir une école hôtelière 100% genevoise. Toutefois, elle est allée voir les tarifs pour y entrer et elle les trouve très élevés. Elle relève que la première année coûte 43 700 francs et 75 300 francs la deuxième année à un étudiant suisse. Elle préférerait savoir que l'école est vraiment accessible à tous les Genevois et Genevoises.

M. Mettan note que le but de la motion est de garder cette école et de faire en sorte qu'un maximum de jeunes Genevois puissent y suivre une formation. Il estime tout à fait possible d'ajouter dans les invites l'aspect évoqué par la même commissaire (S).

La même commissaire (S) demande si cette formation doit être 100% financée par l'étudiant ou si des employeurs peuvent la financer.

M. Miserez répond que, puisqu'il s'agit d'une formation à plein temps, le lien avec l'employeur n'est, a priori, plus là. Il ne pense pas qu'un employeur financerait une formation de deux ou trois ans alors que son employé ne pourrait pas travailler au sein de l'entreprise. Toutefois, il pense que cette question est à clarifier avec la direction de l'EHG ou GastroSuisse.

Un autre commissaire (S) partage le constat de la commissaire (S). Il ne pense pas que beaucoup d'étudiants soient attirés par des études qui coûtent plus de 100 000 francs. Il regrette que l'EHG ne fasse pas partie des accords de Bologne et ne délivre, donc, pas de crédits ECTS. Il pense qu'un étudiant sortant d'une école ES est moins qualitatif pour un employeur qu'un étudiant sortant d'une école HES. Il demande s'il ne serait pas possible de s'aligner sur les accords de Bologne. Bien qu'il y ait une possibilité de passerelle avec l'HEG, l'étudiant en question mettrait cinq ans pour atteindre un bachelor qu'il aurait en trois ans dans une HES. De plus, il devrait déboursier 100 000 francs. Il ne voit donc pas vraiment d'intérêt pour l'étudiant.

M. Miserez indique que, par rapport à l'employabilité, elle est meilleure pour les formations ES que les formations HES ou UNI. Les formations ES coûtent relativement peu à la collectivité publique et ont un retour sur achat important. Il pense que l'EHL et l'EHG sont complémentaires. Même si,

comme évoqué précédemment, une discussion a lieu au niveau national pour transformer les diplômes ES en bachelors professionnels, ceux-ci ne feraient toujours pas partie des accords de Bologne.

M. Mettan pense que l'EHG permet à des employés de l'hôtellerie de progresser dans leur domaine. Il pense que le prix n'est pas dissuasif puisqu'il s'agit d'un investissement.

M. Miserez rappelle que l'EHG permet aussi d'avoir accès à une formation supérieure sans passer par une maturité professionnelle.

Une commissaire (PLR) indique avoir été rassurée par les propos de M. Miserez. Elle pense que les formations ES sont très valorisées dans le monde professionnel. Elle comprend que l'Etat et la Confédération effectuent déjà une surveillance. De plus, la crise de gouvernance semble être passée. Ainsi, elle demande si l'EHG donne satisfaction à l'Etat.

M. Miserez répond par l'affirmative. Il ne souhaite pas s'exprimer sur les questions de gouvernance. Toutefois, il confirme que, dès que l'Etat obtient une information inquiétante, il mène un entretien pour vérifier que tout fonctionne. Ainsi, par rapport aux éléments mesurés, l'Etat n'a mis aucun élément en avant qui serait inquiétant. La seule crainte était sur le plan financier, notamment un transfert de charges de Zurich à Genève, mais GastroSuisse leur a garanti que cela n'allait pas être le cas. Il demande s'il pourrait avoir accès au procès-verbal.

Le président demande qui la commission souhaite auditionner.

Une commissaire (MCG) propose l'audition de GastroSuisse.

Un commissaire (LJS) propose l'audition du DIP.

Une commissaire (UDC) propose l'audition de la directrice actuelle de l'EHG.

Une commissaire (PLR) pense que le DIP a déjà été entendu par la présence de M. Miserez.

Le président a cru comprendre que tout allait bien. L'EHG s'intègre dans le paysage genevois et le contrat de prestations est respecté. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait demander à une institution privée de racheter une école qui n'a rien demandé. Dans son cas, il est prêt à voter ce soir.

Une commissaire (PLR) propose d'auditionner GastroSuisse et de refaire le point ensuite.

Une commissaire (S) propose de plutôt écouter la directrice de l'école. Elle trouverait important de savoir ce qu'elle a à dire sur les éléments qui ont été avancés.

Une commissaire (MCG) pense qu'il est important d'auditionner GastroSuisse puisque leur intention n'est pas connue. Elle souhaite savoir ce qu'ils comptent faire de l'EHG.

Le président rappelle qu'il s'agit d'entités privées. Il trouve délicat de les questionner sur leurs intentions.

La même commissaire (MCG) répond qu'ils peuvent refuser l'audition s'ils le souhaitent.

Le président pense qu'auditionner la directrice de l'EHG permettrait de donner la sensibilité pour savoir si GastroSuisse a changé d'avis ou non.

Un commissaire (PLR) pense que, si une séance doit être prévue pour une audition, autant regrouper les deux auditions sous la même séance.

Une commissaire (PLR) propose de questionner GastroSuisse par écrit et d'auditionner la directrice entre-temps.

Un commissaire (Ve) trouverait plus intéressant d'avoir deux auditions orales.

Un commissaire (LJS) se demande s'il ne faudrait pas déjà voter sur l'intention de voter cette motion. S'il n'y a pas d'intérêt pour la motion, il ne voit pas d'intérêt d'aller plus loin.

Un commissaire (LC) pense qu'il faut auditionner l'EHG. Puisqu'il y a un contrat de prestations avec l'Etat, il estime légitime de demander des comptes à l'EHG.

Le président va donc prévoir l'audition de GastroSuisse et de la directrice de l'EHG à la suite.

*Il n'y a pas d'opposition.*

## **Résumé de la séance du 16 mai 2024**

Le 16 mai 2024, la commission a auditionné M. Casimir Platzer, président de GastroSuisse, dans le cadre de la motion M 2981, qui vise à garantir que l'Ecole hôtelière de Genève (EHG) reste sous gestion genevoise. M. Platzer a clarifié que l'EHG a toujours appartenu à GastroSuisse et n'a jamais été en vente, contrairement à certaines rumeurs. Il y a peut-être aussi eu des contrariétés personnelles lors du changement de direction. Il a expliqué que l'école n'est pas une filiale de l'école hôtelière de Zurich, bien que la directrice ait géré temporairement les deux établissements. Actuellement, la directrice se consacre entièrement à l'EHG, qui, malgré une baisse temporaire du nombre d'étudiants due à la pandémie de covid-19, se porte bien et voit une reprise des inscriptions.

M. Platzer a également réfuté les allégations de baisse de niveau de l'école, soulignant que l'enseignement reste conforme aux exigences fédérales. Il a mentionné que le coût de la formation, qui s'élève à environ 59 500 francs par an, est soutenu par des bourses octroyées par une fondation pour les étudiants genevois.

M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC, a confirmé que l'EHG respecte les critères de son contrat de prestations avec l'Etat, notamment en termes de qualité de l'enseignement et d'employabilité des diplômés. Il a également évoqué des initiatives pour dynamiser l'école, telles que l'introduction de formations complémentaires post-diplôme.

La discussion a également porté sur l'avenir stratégique de l'école, avec M. Platzer expliquant que GastroSuisse travaille sur l'évolution des programmes pour répondre aux nouvelles attentes des étudiants, notamment par la possibilité d'offrir un « bachelor professionnel » reconnu internationalement.

Enfin, la commission, satisfaite des explications fournies, a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'auditionner la directrice de l'EHG, estimant avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour évaluer la situation.

## **Séance du 16 mai 2024**

### **Audition de M. Casimir Platzer, président de GastroSuisse et représentant de l'EHG**

#### *En présence de M. Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC*

M. Platzer remercie la commission de son audition. Il avait fait son stage de cuisine à Genève et a fait l'école hôtelière de Lausanne. Il est fils d'une famille d'hôteliers. Depuis 35 ans, M. Platzer gère l'hôtel Belle Epoque Hotel Victoria à Kandersteg. Depuis 10 ans, il est président de GastroSuisse. Il termine son mandat fin juin, mais conservera quelques fonctions dans la fédération. On lui a présenté cette motion déjà au mois de décembre. M. Platzer avait rencontré M. Miserez et M<sup>me</sup> Hiltbold lors d'une réunion. M. Platzer a aussi eu une rencontre avec le secrétaire général d'une fondation qui lui a dit qu'apparemment GastroSuisse voulait vendre l'école hôtelière. Il a répondu qu'on lui a dit qu'ils voulaient acheter. Le secrétaire général de la fondation a dit que non, mais que si jamais GastroSuisse envisageait de vendre, ils aimeraient s'assurer que cette école reste à Genève et qu'elle ne soit pas vendue à des étrangers. Donc, si GastroSuisse veut continuer à gérer l'école hôtelière, la fondation n'est pas intéressée à acheter et continue de les soutenir, notamment par le biais de bourses octroyées à certains étudiants mais aussi via des projets de rénovation. M. Platzer et le secrétaire de la fondation ont donc

convenu que, si un jour GastroSuisse ne voulait plus gérer l'école hôtelière, la fondation serait intéressée à acquérir l'école pour qu'elle reste propriété genevoise. Il est marqué dans le texte de la motion que GastroSuisse ne s'occupe plus de l'école et que l'Ecole hôtelière de Genève est une filiale de l'école de Zurich. Ce n'est pas vrai. Ce qui s'est passé pendant environ une année, c'est que Zurich a fait face à des problèmes. Pendant une année, M<sup>me</sup> Welle a assumé la direction générale des deux écoles. On pensait qu'elle pouvait prendre la direction générale, pour les deux écoles. Cela n'a pas fonctionné. Depuis environ une année, elle est 100% à Genève. Le niveau des études à l'école hôtelière n'a pas vraiment changé. Heureusement, leur école marche très bien. Apparemment, il y a une reprise. M<sup>me</sup> Welle lui a dit qu'elle a beaucoup plus de demandes à nouveau pour la relève en automne. Après le covid, toutes les écoles hôtelières en Suisse ont eu des problèmes. Le recrutement de nouveaux élèves n'est pas facile et de nombreux cadres ont quitté l'établissement. Il y a une grande concurrence, mais les chiffres de Genève sont équilibrés.

Une commissaire (Ve) demande si GastroSuisse est basée à Zurich.

M. Platzer répond que GastroSuisse est une des fédérations nationales professionnelles les plus importantes de la Suisse. Ils ont plus de 20 000 membres. Ils sont organisés très fédéralement. Ils ont 26 sections cantonales. Le siège officiel de l'administration de GastroSuisse est à Zurich. Ils ont aussi une filiale à Pully. A Genève, c'est la fédération des cafetiers-restaurateurs qui s'en occupe. Il préférerait que le siège principal soit à Berne, car leur travail est aussi politique.

La même commissaire (Ve) comprend donc que GastroSuisse a racheté l'école hôtelière.

M. Platzer répond que l'école hôtelière a toujours appartenu à GastroSuisse. Les lieux et immeubles sont à GastroSuisse, mais le terrain est à la Ville. Ils ont un droit de superficie.

Un commissaire (S) relève que l'exposé des motifs parle de baisse de niveau et du nombre d'inscriptions d'élèves.

M. Platzer répond qu'effectivement il y a eu une baisse du nombre d'étudiants. C'est en train de reprendre. En revanche, pour le niveau de l'école, ce n'est pas du tout le cas. Ils ont un cadre d'enseignement donné par la Confédération. Le niveau des enseignants n'a pas changé. Il trouve dommage qu'on essaie de dénigrer une école qui a une nouvelle directrice qui fonctionne bien.

Le même commissaire (S) demande quelle est l'ampleur de la baisse du nombre d'étudiants.

M. Platzer répond qu'actuellement ils ont une ou deux classes par semestre. On parle toujours de l'EHL qui est immense. C'est une usine. Mais l'EHL n'est plus une école hôtelière mais une business school.

M. Miserez souhaite dire que l'école hôtelière est soutenue financièrement par la République à hauteur d'environ 800 000 francs par année et fait l'objet d'un contrat de prestations. Ce contrat de prestations met en évidence les obligations auxquelles l'école hôtelière doit répondre ; il y a un certain nombre de critères (ils sont au nombre de huit). L'ensemble des indicateurs sont positifs. Un autre élément important est la question de la reconnaissance fédérale. L'OFPC est mandaté par la Confédération pour mener cette évaluation, qui est le fruit d'un rapport porté par deux experts, un chef expert et un spécialiste indépendant nommés par la Confédération, et qui a mis en évidence l'excellence de l'école et a permis de confirmer le niveau d'école supérieure de l'Ecole hôtelière de Genève. Quand il a pris ses fonctions de directeur général de l'OFPC, les finances de l'école présentaient un déficit important, comme cela a été mentionné, et, depuis deux ans, les chiffres sont équilibrés. Ils mesurent également comme indicateur le nombre d'étudiants genevois, parce qu'il est important d'avoir un rayon d'action local. Au niveau des étudiants, l'école a enregistré une baisse d'environ 10% et l'OFPC a accordé un soutien maqué pour la communication. A travers des actions avec les centres de formation professionnelle pour promouvoir ce métier d'excellence, le nombre d'étudiants s'améliore progressivement. Ce qu'ils ont aussi relevé dans le rapport, c'est la capacité de résilience de l'établissement à proposer des formations. Et c'est assez nouveau, les formations post-diplôme. La Confédération octroie la possibilité aux écoles supérieures de proposer des formations complémentaires et c'est le cas cette année, ce qui permettra aussi de dynamiser l'école et de valoriser l'infrastructure. Il souhaite dire encore un mot sur l'employabilité : l'employabilité est maximale, car la formation ES est un lien direct entre les compétences et les besoins. Enfin, le département n'a jamais eu le rôle de s'immiscer dans les questions de gouvernance. La question de la gouvernance n'appartient pas au département.

Un commissaire (LC) indique qu'un certain nombre d'hypothèses ont commencé à circuler du fait qu'il n'y avait qu'une seule directrice pour deux sites. Cette motion est un peu un coup de gueule par rapport à GastroSuisse, car il y avait une vraie crainte que GastroSuisse change les règles du jeu. Donc, l'écho de cette motion a déjà été entendu. Il y a eu un passage délicat et un changement de personne. Elle avait beaucoup plus à faire à Zurich qu'à Genève. Il souhaitait quand même le dire.

M. Platzer répond que le contact avec l'administration cantonale a toujours existé. Il croit que les choses fonctionnent. Dès qu'un problème survient, ils en discutent.

Un commissaire (Ve) lit la phrase suivante, qui figure dans l'exposé des motifs : « GastroSuisse ne gère plus les établissements avec les mêmes buts qu'auparavant et en a fait une simple filiale de l'école hôtelière de Zurich ».

M. Platzer répond que c'est faux. Ce n'est pas une filiale de l'école hôtelière de Zurich. Ils n'ont pas changé ni les buts ni la qualité. C'est donc une supposition qui est erronée.

La même commissaire (Ve) demande quel est le but pour GastroSuisse de garder une école à Genève.

M. Platzer souhaite partager une anecdote. Ils ont eu la conférence des présidents cantonaux à Genève au moment où l'école de Genève avait des problèmes financiers. Ils ont pu, par chance, tenir une réunion dans une des salles de l'ONU. Il y a eu des propositions des présidents suisses allemands qui ont dit qu'il fallait arrêter l'école à Genève, car ils perdaient trop d'argent. Tous les représentants des cantons romands ont catégoriquement dit « jamais de la vie ». Les intérêts de leurs membres sont en Suisse allemande mais aussi en Suisse romande, ils tiennent à cette école.

Un commissaire (S) a trouvé intéressant l'aspect sur la résilience de l'école et son élasticité vis-à-vis des passerelles. Cela permet de faire un certain ancrage local, notamment dans un domaine où à Genève il y a besoin de personnes pour travailler. Il aimerait revenir sur le nombre d'étudiants genevois à l'école. Les frais d'écologie s'élèvent à 59 500 francs. Il a cru comprendre que la fondation dont on ne dit pas le nom octroie certaines bourses. Il demande combien d'étudiants genevois ils ont.

M. Platzer ne pourrait pas répondre directement. Il sait que la fondation ne soutient que des étudiants genevois. Elle dépense environ 250 000 francs par année en bourses pour des Genevois.

Le même commissaire (S) est très attaché à l'ancrage local, mais un ancrage local s'accompagne d'élèves de la région qui peuvent étudier dans cette école. Cela ne doit pas être inaccessible, d'autant plus dans un domaine où il y a une pénurie.

M. Miserez indique que la valeur cible c'est 70 sur environ 200. Donc à peu près le tiers.

Un commissaire (PLR) demande ce qu'il en est de la stratégie future de l'école sur les dix prochaines années.

M. Platzer répond que le monde change continuellement et de plus en plus vite. Ils sont en train de revoir complètement leur programme de formation. Les jeunes d'aujourd'hui ont d'autres envies. Il pense que le programme s'oriente vers l'idée de choisir certains cours, mais pas de faire un enseignement complet de 3 ans. Actuellement, ils sont en discussion avec l'administration fédérale concernant ces titres. Ils ne sont pas les seuls, mais ils aimeraient avoir la possibilité d'offrir un bachelor professionnel. Ce serait un titre qui serait reconnu à l'international. Mais les universités sont contre.

Un commissaire (UDC) demande depuis quand il y a une directrice à l'EHG. Ensuite, par rapport au budget et au financement de l'EHG, il demande quelle est la structure de ce financement en termes de subventionnements. Il croit savoir que Genève finance à hauteur de 870 000 francs.

M. Platzer répond que M<sup>me</sup> Welle a succédé à M. Brunier. Elle s'est occupée pendant une année et demie uniquement de Genève. Ensuite, elle a dirigé également Zurich, mais c'était trop. Cela fait maintenant depuis août qu'elle est revenue à Genève. Pour le financement, ce n'est pas que le canton de Genève, mais aussi la Confédération. La fondation dont on ne dit pas le nom apporte également son soutien.

Le même commissaire (UDC) demande quel est le budget global de l'école hôtelière.

M. Platzer répond qu'il tourne autour des 3-4 millions de francs environ. Cela varie selon le nombre d'étudiants. Mais c'est à but non lucratif.

La présidente se questionne sur l'employabilité maximale des ES. Effectivement, il est bien connu qu'il existe une pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine. Selon elle, une formation à 59 500 francs pour un domaine qui est en pénurie, ce n'est pas très accessible.

M. Platzer donne l'exemple de l'école hôtelière de Lausanne, qui a maintenant pratiquement le statut universitaire. Elle est financée de manière beaucoup plus importante par la Confédération. C'est un problème pas seulement pour les écoles ES de GastroSuisse mais aussi pour les autres métiers.

La présidente demande si la commission a besoin d'auditionner la directrice.

La commission répond que non.



## Résumé de la séance du 6 juin 2024

Le 6 juin 2024, la commission a procédé au vote sur la motion M 2981, visant à garantir une gestion 100% genevoise de l'Ecole hôtelière de Genève (EHG). Avant le vote, la présidente a rappelé que la commission avait décidé de ne pas auditionner la directrice de l'école, malgré une suggestion de dernière minute.

### Les positions des groupes politiques étaient variées :

- **UDC** : S'est exprimée en faveur de la motion, bien que les arguments ne soient pas particulièrement convaincants.
- **LC** : A exprimé un soutien à la motion, en raison des préoccupations concernant la situation délicate de l'EHG à Genève.
- **PLR** : A rejeté la motion, arguant que la situation actuelle de l'EHG est satisfaisante et que la motion est fondée sur des malentendus.
- **Ve** : A également rejeté la motion, estimant qu'elle était motivée par des contrariétés personnelles plutôt que par des problèmes structurels réels.
- **LJS** : S'est opposé à la motion, considérant qu'elle ne répondait pas aux véritables enjeux.
- **S** : A souligné le coût élevé de la formation à l'EHG, qui n'est pas abordé dans la motion, et a suggéré qu'une nouvelle motion pourrait être nécessaire pour aborder cette question.

Le vote final a abouti à un rejet de la motion, avec 3 voix pour, 9 voix contre, et 1 abstention.

## Séance du 6 juin 2024

La présidente demande si des discussions sont encore nécessaires avant le vote.

Une commissaire (UDC) indique avoir eu l'auteur de ce texte ce matin au téléphone. Il souhaitait proposer l'audition de la directrice de l'école hôtelière.

La présidente indique qu'il a été décidé de ne pas l'auditionner à l'issue de l'audition de GastroSuisse.

Un commissaire (S) explique que le groupe socialiste, à l'aune de ce qui ressort des auditions, s'opposera à ce texte.

Une commissaire (UDC) indique que le groupe UDC soutiendra ce texte, bien que celui-ci ne se soit pas montré particulièrement convaincant.

Un commissaire (LC) déclare que, pour le groupe LC, ce texte ne convient pas à 100%, notamment concernant l'école hôtelière qui connaît une situation

particulièrement péjorée. A propos de GastroSuisse, l'école de Zurich n'existe plus et la situation à Genève est particulièrement délicate. Il comprend parfaitement ce soutien. Le groupe LC soutiendra ainsi ce texte.

Un commissaire (PLR) explique qu'il a été dit que la HEG répondait aux besoins et n'était pas maltraitée par une coalition suisse allemande provenant de Zurich. Un commissaire (S) a fait comprendre que tout se passait bien, qu'une bonne intégration dans le système éducatif genevois était présente. L'invite de cette motion est d'étudier le fait de savoir si une école qui n'est pas à vendre serait achetée par une fondation qui n'est pas acheteuse. Il propose que cette motion soit refusée et c'est ce que fera le groupe PLR.

Un commissaire (Ve) indique qu'il s'agit davantage de contrariétés interpersonnelles que de problèmes structurels. S'il existe des problèmes, tant les considérants que l'invite sont pour le moins maladroits et pas de nature à résoudre le problème. Il faudrait proposer un texte davantage ciblé. De ce fait, le groupe des Verts le refusera.

Un commissaire (LJS) rejoint la majorité des membres de la commission. Cette motion ne répond pas aux problématiques, le groupe LJS n'est pas favorable à cette motion. Son groupe n'entre pas en matière pour cette M 2981.

La présidente ajoute qu'une des discussions ayant retenu l'attention du groupe socialiste est le prix de cette formation pour les étudiantes et étudiants, mais ceci n'est pas discuté au sein de la M 2981, raison pour laquelle son groupe refusera cette motion. Il est curieux qu'une formation gratuite ES n'existe pas à Genève, notamment au vu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la restauration. Il faudrait faire une motion sur le sujet.

Un commissaire (S) ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'une école privée. L'Etat donne une subvention à hauteur de 800 000 francs. Dix étudiants ont une bourse provenant d'une fondation. Il existe ainsi des points à travailler.

## Vote

La présidente met aux voix la M 2981 :

Oui :	3 (2 UDC, 1 LC)
Non :	9 (3 PLR, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)
Abstentions :	1 (1 MCG)

***La M 2981 est refusée.***

*Catégorie préavisée : II, 30 min*

## Conclusion du rapporteur de majorité

Après une analyse approfondie des éléments présentés et des auditions menées, il apparaît clairement que la motion M 2981, visant à instaurer une gestion 100% genevoise de l'Ecole hôtelière de Genève (EHG) par le biais d'un rachat, est non seulement mal fondée mais également inadaptée pour répondre aux véritables enjeux auxquels cette institution est confrontée.

Tout d'abord, les problèmes évoqués par l'auteur de la motion relèvent davantage de ressentiments personnels que de dysfonctionnements structurels avérés. Lors des travaux de la commission, plusieurs commissaires ont souligné que les difficultés mentionnées étaient en grande partie liées à des contrariétés interpersonnelles, plutôt qu'à des problèmes de gouvernance ou de gestion au sein de l'EHG. Les auditions ont démontré que l'EHG respecte pleinement ses engagements contractuels avec l'Etat de Genève. Les indicateurs de performance sont positifs, et l'école a su surmonter les défis posés par la pandémie de covid-19, comme en témoigne la reprise des inscriptions. Ces éléments démentent les allégations de dégradation de la qualité et de gouvernance de l'école.

Ensuite, l'argument central de la motion, qui repose sur la nécessité de racheter l'école pour en garantir la gestion locale, s'avère être une proposition spéculative, déconnectée de la réalité. L'EHG n'est pas à vendre, et aucune fondation genevoise n'a manifesté d'intérêt pour une telle acquisition. Les discussions en commission ont révélé que cette proposition était non seulement irréaliste, mais qu'elle n'apportait aucune solution concrète aux prétendus problèmes. En outre, les préoccupations liées à une potentielle mauvaise gestion par GastroSuisse ont été réfutées par les représentants de cette organisation. Le lien entre Zurich et Genève a été clarifié, et il n'existe aucun transfert de charges ou dilution des responsabilités qui justifieraient une telle intervention.

Par ailleurs, la question de la gouvernance de l'école, soulevée dans la motion, ne présente pas de problèmes significatifs. Les audits et évaluations menés sous l'égide de la Confédération ont validé la conformité de l'EHG aux standards fédéraux, confirmant ainsi que l'école fonctionne selon les exigences attendues. Les travaux de la commission ont également mis en évidence que l'Etat n'avait constaté aucun problème grave nécessitant une intervention ou un changement de gestion. La gouvernance de l'EHG demeure une question interne, bien gérée et surveillée.

Enfin, la motion s'est révélée inapte à résoudre les enjeux supposés de l'EHG. Ses considérants et invites manquent de précision et de pertinence, rendant son adoption non seulement inefficace mais également potentiellement

nuisible au bon fonctionnement de l'école. La proposition d'un rachat, qui aurait impliqué des coûts et des perturbations inutiles, n'apporte aucune plus-value réelle pour l'institution ou pour le canton de Genève. Plusieurs commissaires ont également souligné que le coût élevé des formations à l'EHG, bien qu'un sujet de préoccupation, n'était pas directement lié aux arguments de la motion et nécessiterait une réflexion distincte.

En conclusion, la majorité de la commission estime que cette motion est mal avisée, spéculative, et fondée sur des prémisses erronées. Elle ne propose pas de solutions concrètes et adaptées aux défis réels de l'Ecole hôtelière de Genève. Pour ces raisons, et en tenant compte des débats et conclusions des travaux en commission, nous recommandons fermement de rejeter la motion M 2981.

*Date de dépôt : 13 août 2024*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Virna Conti**

Les commissaires de la commission de l'enseignement supérieur ont traité, lors des séances des 14 mars, 16 mai et 6 juin 2024, la proposition de motion 2981.

M. Guy Mettan, auteur de ladite motion, explique que l'Ecole hôtelière de Genève (ci-après EHG) a beaucoup progressé au cours des dix dernières années. Elle fait partie des dix meilleures écoles mondiales.

Toutefois, depuis quelques années, elle souffre de problèmes d'organisation, de fréquentation et de gestion. Auparavant, la gestion était essentiellement assurée, par GastroSuisse, à Genève et elle a ensuite été déplacée à Zurich.

L'idée de cette motion est de s'assurer que cette école reste le plus proche de Genève, ce qui ne semble plus être la préoccupation première de GastroSuisse. L'une des solutions pour que cette gestion soit 100% genevoise est que l'EHG soit rachetée par une fondation genevoise. Ainsi, l'OFPC pourrait être plus impliqué dans la gestion de l'école. Il trouverait, d'ailleurs, intéressant que le département s'intéresse à nouveau à cette école, même si la motion ne devait pas aboutir.

M. Guy Mettan rajoute que le coût du rachat est de l'ordre de 10 millions de francs. L'idée qui a motivé cette motion est la crise qu'a subie cette école qui est partiellement liée au covid, mais aussi liée à des problèmes de gestion. Il note que, pendant 2 ou 3 ans, GastroSuisse s'est désintéressée de l'EHG. Il y avait donc un sentiment important de la part des partenaires de l'école qu'elle était à la dérive.

La motion avait pour but que l'école puisse se maintenir et se rapprocher de Genève. Ladite motion a pour but de préserver l'avenir de cette école. Dans l'exposé des motifs, il expose une des possibilités pour pérenniser cette école.

Il précise ne pas avoir évoqué le rachat dans les invites de la motion, mais dans l'exposé des motifs. Les frais de fonctionnement resteraient les mêmes qu'actuellement.

Le contrat de prestations est maintenu et ne coûte pas plus cher à Genève. Il suggère à la commission d'auditionner la directrice actuelle afin de voir si la situation a évolué par rapport à la vision qu'il avait lorsque la motion a été déposée.

Il est important de relever, à ce stade, que la motion ne vise pas du tout à l'étatisation de l'EHG. L'exposé des motifs propose seulement une solution qui permettrait que l'école puisse être gérée par une fondation privée genevoise. Le statut de l'école ne changerait pas.

Mesdames et Messieurs les députées et députés, si vous êtes soucieux d'une garantie de la bonne marche de nos formations, il conviendrait d'étudier les améliorations évidentes que cette proposition de motion apporte, et de mener une nouvelle étude plus approfondie par un retour en commission.